

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE  
DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA  
VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE

DOSSIER : R-4008-2017 ÉTAPE D (Contrat Archaea)

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente  
Mme FRANÇOISE GAGNON  
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 4 NOVEMBRE 2022  
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 42

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me ALEXANDRE BELLEMARE  
Me AMÉLIE CARDINAL  
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me PHILIP THIBODEAU  
Me HUGO SIGOUIN-PLASSE  
avocats d'Énergir, S.E.C. (ÉNERGIR)

PARTICIPANTS :

Me HÉLÈNE SICARD  
avocate de l'Association coopérative d'économie  
familiale de Québec (ACEFQ);

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU  
avocate de l'Association québécoise se la  
production d'énergie renouvelable (AQPER);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
avocate du Groupe de recommandations et d'actions  
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
Mme EUGÉNIE VEILLEUX  
représentants du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat de Stratégies énergétiques, de l'Association  
québécoise de lutte contre la pollution  
atmosphérique et du Groupe d'initiatives et de  
recherches appliquées au milieu (SÉ-AQLPA-GIRAM).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
PRÉLIMINAIRES	5
PLAIDOIRIE PAR Me PHILIP THIBODEAU	9
PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD	27
PLAIDOIRIE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	32
REPRÉSENTATIONS DE Mme EUGÉNIE VEILLEUX	39
PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	57
RÉPLIQUE PAR Me PHILIP THIBODEAU	73

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
E-1 (Énergir)	Expliquer la diminution d'injection de 95 Mm3 à 88 Mm3, à partir du tableau de la pièce B- 0790, page 12 (demandé par la Régie)
	78

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce quatrième  
2 (4e) jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du quatre (4)  
8 novembre deux mille vingt-deux (2022) par  
9 visioconférence. Dossier R-4008-2017 Étape D,  
10 contrat Archaea : Demande concernant la mise en  
11 place de mesures relatives à l'achat et la vente de  
12 gaz naturel renouvelable.

13 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître  
14 Lise Duquette, présidente de la formation, de même  
15 que madame Françoise Gagnon et maître Nicolas Roy.  
16 Les avocats de la Régie sont maître Alexandre  
17 Bellemare et maître Amélie Cardinal.

18 La requérante est Énergir, s.e.c. représentée par  
19 maître Hugo Sigouin-Plasse et maître Philip  
20 Thibodeau.

21 Les intervenants qui participent à la présente  
22 audience sont :

23 Association coopérative d'économie familiale de  
24 Québec représentée par maître Hélène Sicard;

25 Association québécoise de la production d'énergie

1 renouvelable représentée par maître Marie-Pierre  
2 Boudreau;  
3 Groupe de recommandations et d'actions pour un  
4 meilleur environnement représenté par maître  
5 Geneviève Paquet;  
6 Regroupement des organismes environnementaux en  
7 énergie représenté par maître Franklin S. Gertler  
8 et madame Eugénie Veilleux;  
9 Stratégies énergétiques, Association québécoise de  
10 lutte contre la pollution atmosphérique et Groupe  
11 d'initiatives et de recherches appliquées au milieu  
12 représentés par maître Dominique Neuman.

13 Nous demandons aux participants de bien  
14 vouloir s'identifier à chacune de leurs  
15 interventions pour les fins de l'enregistrement.  
16 Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bonjour à tous. Bienvenue dans cette audience du  
19 4008. C'est une audience où on entendra les  
20 participants faire leur argumentation concernant le  
21 contrat avec Archaea. On entendra aujourd'hui pour  
22 commencer Énergir, l'ACEFQ, l'AQPER, le GRAME, le  
23 ROÉÉ, SÉ-AQLPA-GIRAM. Et il y aura place évidemment  
24 à la réplique d'Énergir par la suite.

25 Avant de débiter l'argumentation dans le

1 contrat d'Archaea, Maître Thibodeau, je suis  
2 heureuse de vous voir, comme toujours bien sûr,  
3 mais on a un avis à vous faire ou une question à  
4 vous faire. Enfin, c'est l'avis d'une question.

5 Le vingt-trois (23) novembre prochain,  
6 concernant les conditions de service, alors on vous  
7 posera une question, mais on voulait vous en faire  
8 part tout de suite, question qu'Énergir puisse se  
9 préparer. C'est quant à la recommandation du GRAME.  
10 Le GRAME demandait d'ajouter, vous vous souviendrez  
11 peut-être, à l'article 11.1.3.5 la notion quant au  
12 règlement financier au cours d'une année tarifaire.  
13 Et puis on vous posait la question : est-ce que  
14 vous êtes d'accord avec ça?

15 Et vous avez répondu, cette semaine je  
16 crois, que vous n'en voyez pas la nécessité ou la  
17 pertinence, et vous référiez à la question 8.1 de  
18 la DDR du GRAME. Et dans cette réponse-là, vous  
19 faisiez remarquer qu'il n'y avait pas d'horizon  
20 temporel indiqué à l'article 11.1.3.5. Cependant,  
21 le calcul lui-même du règlement financier se  
22 calcule, et vous l'indiquez dans l'article  
23 11.1.3.5, du premier (1er) octobre au trente (30)  
24 septembre.

25 Et là, votre réponse soulève la question

1           suivante : est-ce que le calcul financier est  
2           nécessairement fait ou le calcul fait par Énergir  
3           est nécessairement fait au trente (30) septembre de  
4           l'année ou est-ce qu'il se fait par rapport à la  
5           période contractuelle à laquelle le client s'est  
6           engagé au tarif GNR?

7                        Si c'est à la période tarifaire dans  
8           l'option A, si c'est à la période tarifaire, est-ce  
9           que vous révisez, vous voulez réviser votre réponse  
10          au GRAME? Et si c'est à la période contractuelle du  
11          client, si par exemple le client est du premier  
12          (1er) avril au trente (30) mars, pourquoi le  
13          règlement financier n'indique pas la période  
14          contractuelle plutôt que la période du premier  
15          (1er) octobre au trente (30) septembre?

16                       Alors, c'est la question qu'on va vous  
17          poser le vingt-trois (23) novembre, mais on pensait  
18          que ça valait la peine de vous en aviser d'avance  
19          pour que vous puissiez regarder la chose.

20          Me PHILIP THIBODEAU :

21          C'est parfait. C'est bien noté. On vous reviendra  
22          avec une réponse...

23          LA PRÉSIDENTE :

24          On ne vous entend pas, Maître Thibodeau.

25



1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Vous ne m'entendez pas?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Non.

5 (INTERRUPTION - PROBLÈME DE SON)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je vais vous faire un avis de plus, mais c'est à  
8 l'ensemble des intervenants. Dans vos  
9 argumentations, on vous rappelle d'être prudents  
10 sur la confidentialité des éléments. Alors, prix,  
11 volume, durée, pointage des appels d'offres. Alors,  
12 on vous demande d'être prudents dans vos  
13 argumentations pour ne pas révéler d'éléments  
14 confidentiels. Parce que sinon il va falloir passer  
15 à huis clos. Et puis là, bien là, on va avoir des  
16 difficultés. Les secours techniques sont arrivés.  
17 Ça ne sera pas long.

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 Pas de problème.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors on va être prêts à vous entendre.

22 PLAIDOIRIE PAR Me PHILIP THIBODEAU :

23 Merveilleux. Je ne me rappelle plus ce que je  
24 disais tout à l'heure, mais ça devrait être...  
25 pertinent ou pas rapport... Ah oui! Je voulais vous

1 remercier pour la question que vous avez soumise.  
2 On vous reviendra évidemment le vingt-trois (23)  
3 avec une réponse intelligente là-dessus.

4 Donc, bon matin d'abord à la formation. Je  
5 dirais qu'à voir la fréquence avec laquelle on se  
6 croise dans les différents dossiers, je comprends  
7 que vous avez un automne tout aussi occupé que le  
8 nôtre. Ça devrait, je pense, aller assez rondement  
9 ce matin, surtout qu'on a eu le bénéfice d'avoir  
10 tenu récemment une audience de deux semaines sur  
11 l'Étape D dans laquelle on a, je pense qu'on a  
12 discuté de beaucoup d'éléments qui vont vous être  
13 utiles pour la décision que vous avez à rendre à  
14 l'égard de Archaea.

15 Alors, le plan de match que je vous propose  
16 ce matin, je vais débiter en revenant sur le  
17 contexte qui nous a mené à conclure le contrat avec  
18 Archaea. Je vais ensuite revenir rapidement sur les  
19 caractéristiques du contrat qu'on vous demande  
20 d'approuver, en faisant attention à la  
21 confidentialité.

22 Et pour terminer, je vais aborder certains  
23 éléments qui ont été soulevés par les intervenants  
24 dans le cadre de leur preuve. On n'a pas soumis de  
25 plan d'argumentation ce matin. Donc, vous allez

1 être pris pour me voir en gros plan dans votre  
2 écran pour les prochains vingt (20) minutes. Mais  
3 écoutez, comme à mon habitude, je vais essayer  
4 d'être assez structuré. Donc, ça devrait bien  
5 aller. Donc, là-dessus, je me lance.

6           Donc, comment on en est venu à conclure le  
7 contrat avec Archaea. Bon, bien, comme on le sait,  
8 on a la cible de deux pour cent (2 %) qui va entrer  
9 en vigueur à partir du mois d'octobre prochain,  
10 donc à partir d'octobre vingt vingt-trois (2023).  
11 La cible correspond... Je sais qu'on arrondit  
12 souvent à cent vingt millions de mètres cubes  
13 (120 Mm3). Je pense que les chiffres les plus  
14 récents, on parle de cent vingt-deux point quelque  
15 millions de mètres cubes (122 Mm3).

16           Et là, au courant de l'année passée, ce  
17 qu'on s'est rendu compte, bien c'est qu'il manquait  
18 encore des volumes importants pour être en mesure  
19 d'atteindre cette cible-là de deux pour cent  
20 (2 %). Donc, l'année passée au moment de faire  
21 notre révision, on s'est rendu compte que les  
22 prévisions d'injection pour l'année vingt  
23 vingt-trois, vingt vingt-quatre (2023-2024) étaient  
24 d'environ quatre-vingt-quinze millions de mètres  
25 cubes (95 Mm3).

1                   Donc, autrement dit, on a constaté qu'il  
2 manquait encore environ vingt-cinq millions de  
3 mètres cubes (25 Mm<sup>3</sup>) pour être en mesure  
4 d'atteindre la cible de deux pour cent (2 %). Et  
5 là...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Thibodeau, je me permets de vous  
8 interrompre. Ça ne sera pas long.

9 (PROBLÈME DE CONNEXION)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, on va vous demander de continuer. Voilà!

12 Me PHILIP THIBODEAU :

13 C'est là qu'on s'ennuie un peu des audiences en  
14 personne ou face à vous. On est sûr de se faire  
15 entendre. Mais écoutez, je vais faire de mon mieux,  
16 je vais parler fort puis faites-moi signe si jamais  
17 vous voulez que je hausse le ton.

18                   Donc, écoutez, je ne sais pas si vous aviez  
19 tout entendu ce que je disais, mais juste pour  
20 faire un « wrap-up », essentiellement, c'est qu'on  
21 s'est rendu compte l'année dernière qu'il nous  
22 manquait encore des volumes importants pour  
23 atteindre la cible de deux pour cent (2 %) de  
24 l'année prochaine. On s'est rendu compte qu'on  
25 avait quatre-vingt-quinze millions de mètres cubes

1 (95 Mm<sup>3</sup>), et donc qu'il en manquait environ  
2 vingt-cinq millions de mètres cubes (25 Mm<sup>3</sup>) pour  
3 être en mesure d'atteindre la cible de deux pour  
4 cent (2 %).

5 Et évidemment, par contre, on savait que si  
6 on allait seulement contracter le vingt-cinq  
7 millions de mètres cubes (25 Mm<sup>3</sup>) qui nous manque,  
8 bien c'est sûr qu'on ne serait pas en mesure  
9 d'atteindre la cible de cent vingt millions de  
10 mètres cubes (120 Mm<sup>3</sup>) à cause du déficit  
11 d'injection.

12 On en a parlé, la question du déficit  
13 d'injection dans le cadre de l'Étape D, là, mais  
14 essentiellement, ce qu'on s'est rendu compte, au  
15 cours des dernières années, c'est qu'il y avait un  
16 écart quand même important entre les volumes qui  
17 étaient prévus être injectés et les volumes qui  
18 étaient réellement injectés. Puis ça, ça  
19 s'expliquait principalement par les retards dans la  
20 mise en service des projets, et aussi par les  
21 « ramp up » des projets, là, qui peuvent s'étaler  
22 sur plusieurs mois. En français, je pense qu'on  
23 parlait de montée en puissance, là, ou quelque  
24 chose comme ça.

25 Et à titre d'exemple, de manière chiffrée,

1 l'année passée, le déficit d'injection était d'à  
2 peu près vingt-huit pour cent (28 %). Et on  
3 mentionne dans notre preuve, quand on regarde du  
4 côté de Fortis, eux, ils mentionnent qu'ils  
5 vivaient un peu la même chose. Et de leur côté, on  
6 parlait d'un déficit d'injection d'environ  
7 trente-cinq pour cent (35 %).

8 Et donc, ce qu'Énergir a décidé de faire,  
9 bon, bien c'est d'ajouter une marge de sécurité. Et  
10 là, plutôt que d'aller avec une marge de  
11 trente-cinq pur cent (35 %) ou même de vingt-huit  
12 pour cent (28 %), on est allé un peu plus  
13 conservateur avec une marge de vingt pour cent  
14 (20 %).

15 Donc, ce que ça veut dire, c'est qu'au lieu  
16 de viser des injections de cent vingt millions de  
17 mètres cubes (120 Mm3) ou cent vingt-deux  
18 (122 Mm3), on ajoute une marge de vingt pour cent  
19 (20 %) pour un total d'environ cent quarante-cinq  
20 millions de mètres cubes (145 Mm3).

21 Et ce qu'on a dit dans l'Étape D, bon, bien  
22 c'est que si jamais cette marge de vingt pour cent  
23 (20 %) là n'est pas suffisante, bien on ira sur le  
24 marché SPOT pour aller chercher les volumes  
25 manquants qui nous permettraient d'atteindre la

1 cible de deux pour cent (2 %), donc le cent  
2 vingt-deux millions de mètres cubes (122 Mm3).

3 Donc, avec tout ça, bon, on est arrivé à la  
4 conclusion qu'il nous manquait, dans les faits,  
5 environ quarante-neuf millions de mètres cubes  
6 (49 Mm3) pour atteindre le cent quarante-cinq  
7 millions de mètres cubes (145 Mm3) avec la marge de  
8 sécurité.

9 Donc, en octobre de l'année dernière, bien,  
10 on a lancé l'appel d'offres pour les volumes de GNR  
11 à être livrés à partir du premier (1er) octobre  
12 vingt vingt-trois (2023). On a reçu, au mois de  
13 janvier, cette année, dix-neuf (19) offres. Et  
14 ensuite on a entamé les négociations avec les  
15 soumissionnaires. Et au final, bon, il s'est avéré  
16 que l'offre conforme la plus intéressante était  
17 celle de Archaea.

18 Et parenthèse, ici, au printemps de cette  
19 année, en faisant la mise à jour de nos chiffres,  
20 on s'est rendu compte que les prévisions  
21 d'injection pour l'année vingt vingt-trois, vingt  
22 vingt-quatre (2023-2024) avaient encore diminué.

23 Donc, au lieu de quatre-vingt-quinze  
24 millions de mètres cubes (95 Mm3), on prévoyait  
25 maintenant des injections de quatre-vingt-huit

1 millions de mètres cubes (88 Mm<sup>3</sup>). Donc, ça veut  
2 dire qu'il nous manquait maintenant cinquante-six  
3 point six millions de mètres cubes (56,6 Mm<sup>3</sup>) pour  
4 être en mesure d'atteindre notre cent quarante-cinq  
5 millions de mètres cubes (145 Mm<sup>3</sup>).

6 Et là, la bonne nouvelle dans tout ça,  
7 c'est que Archaea nous a indiqué, pendant les  
8 négociations, qu'elle était en mesure, elle, de  
9 nous offrir les volumes additionnels manquants. Et  
10 donc, c'est comme ça qu'on est arrivé à signer le  
11 contrat avec Archaea le vingt-six (26) mai deux  
12 mille vingt-deux (2022).

13 Et donc, au niveau des caractéristiques  
14 qu'on vous demande aujourd'hui d'approuver, bien on  
15 parle d'un contrat de vingt (20) ans. On parle d'un  
16 volume de cinquante-six point six millions de  
17 mètres cubes (56,6 Mm<sup>3</sup>) avec une QCA minimale de  
18 quatre-vingt-cinq pour cent (85 %).

19 Et bon, au niveau du prix, il y a un peu  
20 trop d'oreilles à l'écoute pour le mentionner, mais  
21 vous le retrouvez évidemment dans notre preuve  
22 confidentielle qui a été déposée. Et on explique,  
23 dans notre preuve en détail les différentes raisons  
24 pour lesquelles on pense que vous devriez approuver  
25 les caractéristiques du contrat de Archaea.



1 Mais essentiellement ça revient à deux  
2 choses. C'est que de un, bien c'est tout simplement  
3 le meilleur contrat disponible au terme de l'appel  
4 d'offres qu'on a effectué. Et de deux, bien c'est  
5 un contrat qui va nous permettre d'atteindre la  
6 cible de deux pour cent (2 %) à compter de l'année  
7 prochaine.

8 On parle d'une injection qui va débiter au  
9 premier (1er) octobre vingt vingt-trois (2023). Et  
10 on parle de GNR qui va provenir de quatre sites de  
11 productions différents, dont trois sont déjà en  
12 opération.

13 Et là, je ne veux pas répéter ce qui a déjà  
14 été dit dans le cadre de l'Étape D, mais dans un  
15 contexte où on voit une pression importante à la  
16 hausse sur le prix du GNR dans le marché, où la  
17 compétition est de plus en plus forte pour  
18 l'acquisition des nouveaux volumes, et aussi où  
19 Énergir a des cibles à atteindre qui sont très  
20 ambitieuses, donc de cinq pour cent (5 %) en vingt  
21 vingt-cinq (2025) et de dix pour cent (10 %) en  
22 vingt trente (2030), je vous soumets qu'on ne peut  
23 pas se passer d'un contrat comme celui de Archaea.  
24 Donc, on vous demande, aujourd'hui, d'approuver les  
25 caractéristiques.

1                   Maintenant, on a lu les preuves déposées  
2 par les intervenants. Je pense que somme toute, le  
3 contrat de Archaea est assez bien reçu, là, la  
4 plupart des intervenants sont en faveur de  
5 l'approbation des caractéristiques par la Régie.  
6 Mais par contre, avant de conclure, là, j'aimerais  
7 prendre un instant pour revenir sur certains  
8 éléments qui ont été soulevés par le ROEEÉ et par  
9 l'ACEF dans leur preuve.

10                   Le ROEEÉ, pour sa part, recommande à la  
11 Régie de limiter la durée du contrat à un maximum  
12 de cinq à dix (10) ans. Et les deux principales  
13 raisons qui sont soulevées par le ROEEÉ, bon, bien  
14 c'est l'intensité carbone du GNR qui est fourni par  
15 Archaea. Et aussi, autre élément, c'est  
16 l'incertitude au niveau de la demande volontaire en  
17 GNR.

18                   Au niveau de l'incertitude, au niveau de la  
19 demande volontaire, on ne nie pas qu'il peut y  
20 avoir une certaine incertitude, là. On a beaucoup  
21 de difficultés dans l'Étape D, puis ce qui a été  
22 démontré dans l'Étape D, c'est que pour l'instant  
23 il y avait de l'intérêt pour le GNR. Aussi, on a  
24 déployé dans les derniers mois des efforts de  
25 commercialisation qui ont eu un impact somme toute

1 très positif sur la demande volontaire. Puis aussi,  
2 on a fait état - évidemment, vous vous en  
3 souviendrez, là - dans l'Étape D, là, les  
4 différentes mesures qui pourraient être mises en  
5 place à court terme et à moyen terme pour  
6 encourager l'achat volontaire.

7 Ceci étant dit, sans vouloir minimiser  
8 l'importance de la demande volontaire, là, loin de  
9 là, mais je ne pense pas que ce soit un élément que  
10 vous ayez à considérer pour l'approbation du  
11 contrat d'Archaea.

12 La réalité, c'est que peu importe la  
13 demande volontaire, Énergir a l'obligation de  
14 s'approvisionner à hauteur des cibles du règlement.  
15 Et l'objectif du contrat d'Archaea, bien, c'est  
16 justement de nous amener jusqu'à la hauteur des  
17 cibles de deux pour cent (2 %).

18 Et je vous sou mets par ailleurs que, malgré  
19 le contrat d'Archaea qu'on vous soumet aujourd'hui,  
20 on va être encore bien loin de la cible de cinq  
21 pour cent (5 %) en deux mille vingt-cinq (2025). Et  
22 on va devoir, à court terme, signer plusieurs  
23 autres contrats pour être en mesure d'y arriver à  
24 deux mille vingt-cinq (2025).

25 Donc, je vous sou mets que, même si la

1 demande volontaire reste un enjeu qui est  
2 important, on le reconnaît, pour Énergir, c'est un  
3 élément qui n'a pas d'impact sur le besoin  
4 d'Énergir pour le contrat d'Archaea.

5 L'autre élément, au niveau de l'intensité  
6 carbone, bon, ce que je comprends, c'est que le  
7 ROEÉ trouve que l'intensité carbone du projet  
8 d'Archaea n'est pas suffisamment basse, si on la  
9 compare... bien par exemple, aux projets agricoles.  
10 Et là, selon le ROEÉ, le fait que l'intensité  
11 carbone soit plus élevée pourrait notamment faire  
12 en sorte de réduire l'intérêt du GNR pour la  
13 clientèle volontaire.

14 Bien, écoutez, on comprend bien la position  
15 du ROEÉ. Puis, leur position, comprenez-nous nous  
16 bien, là, leur position là-dessus n'est pas  
17 farfelue en soi, là. Dans un monde idéal, toutes  
18 choses étant égales par ailleurs, on aurait  
19 uniquement du GNR avec une intensité carbone la  
20 plus faible. Par contre, la réalité, bon, bien  
21 c'est que du GNR agricole, il n'y en a pas beaucoup  
22 de disponible. Et de manière générale, bien ça  
23 coûte beaucoup plus cher. Et on a juste à regarder  
24 le résultat du dernier appel d'offres, là, pour  
25 constater la différence de prix, qui est assez

1           significative, là.

2                       Donc... Et le ROEÉ parle par ailleurs de...  
3           puis c'est intéressant, il parle de l'effet  
4           potentiel de l'intensité carbone sur la demande  
5           volontaire. Mais ce qui a été mis en preuve dans  
6           l'Étape D, c'est que l'élément qui a le plus  
7           d'impact sur la demande volontaire, bien c'est le  
8           prix du GNR. Et ce que permet de faire le contrat  
9           d'Archaea, bien c'est justement de maintenir le  
10          tarif GNR à un prix intéressant.

11                    Vous savez, le règlement ne prévoit pas de  
12          critère par rapport à l'intensité carbone, puis  
13          Énergir doit s'assurer d'être prudente avant  
14          d'acheter du GNR qui viendrait faire augmenter de  
15          façon importante le tarif GNR.

16                    Et aussi, au niveau pratico-pratique, si la  
17          Régie venait, dans sa décision, venait limiter la  
18          durée du contrat à cinq (5) à dix (10) ans, bien la  
19          conséquence c'est qu'on risquerait tout simplement  
20          de perdre le contrat avec Archaea.

21                    Vous savez, dans le cadre de la... c'est la  
22          demande de renseignements de l'ACEF, l'ACEF avait  
23          demandé à Énergir, là, si on avait eu des  
24          discussions avec Archaea suite à la réception... de  
25          son offre, là, dans le cadre de l'appel d'offres,

1 pour voir si elle était disposée à offrir des  
2 durées différentes. Et ce qu'Énergir avait indiqué,  
3 c'est que oui, il y avait eu des discussions, mais  
4 qu'Archaea n'était pas disposée à offrir des durées  
5 plus courtes, notamment parce que sa propre  
6 stratégie de développement, Archaea, était orientée  
7 sur le long terme.

8           Donc, ce que je vous sou mets, c'est que si  
9 on perd le contrat d'Archaea, ça va être tout un  
10 défi de se retourner et de trouver les volumes  
11 manquants à un prix raisonnable pour octobre vingt  
12 vingt-trois (2023). Donc, au niveau du ROÉÉ, ça  
13 compléterait ce que je voulais mentionner.

14           Et au niveau de l'ACEF... Bon, bien pour ce  
15 qui est l'ACEF, c'est au niveau de l'atteinte des  
16 cibles. Ce que vient dire l'ACEF, c'est qu'Énergir  
17 devrait seulement contracter jusqu'à la hauteur des  
18 cibles du règlement. Et donc, ça, peu importe les  
19 volumes qui sont prévus être réellement injectés.

20           Donc, concrètement, ce que ça veut dire,  
21 c'est que si on ne considère pas le... disons qu'on  
22 prend le contrat d'Archaea et qu'on le met de côté  
23 pour l'instant, on a présentement cent dix-neuf  
24 millions de mètres cubes (119 Mm3) contractés. Par  
25 contre, on l'a vu tantôt, sans le contrat e

1 Archaea, les injections prévues en vingt  
2 vingt-trois-vingt, vingt vingt-quatre (2023-2024)  
3 sont seulement de quatre vingt-six millions de  
4 mètres cubes (83 Mm<sup>3</sup>).

5 Et là, donc, selon la position de l'ACEF,  
6 mais puisqu'on a déjà contracté cent dix-neuf  
7 millions de mètres cubes (19 Mm<sup>3</sup>), on devrait  
8 seulement être autorisé à contracter un, deux ou  
9 trois millions de mètres cubes (3 Mm<sup>3</sup>) de plus pour  
10 vingt vingt-trois, vingt vingt-quatre (2023-2024).

11 Évidemment, le problème avec cette  
12 approche-là, c'est que c'est certain qu'on ne sera  
13 pas en mesure d'atteindre la cible de deux pour  
14 cent (2 %). Dans les faits, là, on n'aurait  
15 seulement que quatre-vingt-six (86) ou  
16 quatre-vingt-sept millions de mètres cubes (87 Mm<sup>3</sup>)  
17 qui seraient injectés en vingt vingt-trois,  
18 vingt vingt-quatre (2023-2024), et ce sans ternir  
19 compte d'ailleurs des déficits d'injection qui  
20 pourraient survenir d'ici là.

21 Et donc, ce qu'on vous soumet c'est que la  
22 position de l'ACEF d'abord va à l'encontre de  
23 l'obligations qui est prévue au règlement. Et on  
24 rappelle, par ailleurs qu'en vertu du règlement,  
25 Énergir doit livrer un minimum de deux pour cent en

1 vingt vingt-trois, vingt vingt-quatre (2023-2024)  
2 et non Énergir doit contracter un maximum de deux  
3 pour cent. Et on vous soumet aussi que la position  
4 de l'ACEF irait à l'encontre de ce qui a été décidé  
5 par la Régie dans le cadre de l'Étape C.

6 On se rappelle dans l'Étape C, là, vous  
7 avez indiqué qu'Énergir devait au moins apparier  
8 ses approvisionnements en GNR avec le seuil prévu  
9 au règlement. Et en réalité, la réalité c'est que  
10 pour apparier les approvisionnements en général  
11 avec les seuils du règlement, donc doit  
12 nécessairement contracter plus que le seuil du  
13 règlement. Et c'est justement ce que nous permet de  
14 faire le contrat avec Archaea.

15 Donc, écoutez, ça complète mes  
16 représentations de ce matin. Évidemment, je suis  
17 disponible si vous avez des questions pour moi.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Malheureusement, on... Juste un instant. Donnez-moi  
20 deux minutes, s'il vos plaît. Maître Thibodeau...

21 Me PHILIP THIBODEAU :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parce qu'il y a un « feedback », là. O.K. On va  
25 essayer. La pièce B-0856. Parce que vous avez dit



1 dans votre argumentation que vos prévisions  
2 d'injection étaient passées de quatre-vingt-quinze  
3 (95) à quatre-vingt-huit millions de mètres cubes  
4 (88 Mm3), et nous la preuve que l'on a au dossier  
5 est encore à quatre-vingt-quinze millions de mètres  
6 cubes (95 Mm3), les prévisions d'injection, et je  
7 pense que c'est à la pièce 856 qu'elle était, cette  
8 prévision-là, de quatre-vingt-quinze millions de  
9 mètres cubes (95 Mm3).

10 Est-ce que vous pourriez nous envoyer ou  
11 mettre à jour la pièce sur vos prévisions  
12 d'injection où ça démontre que c'est passé à  
13 quatre-vingt-huit millions de mètres cubes  
14 (88 Mm3)?

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 Oui, il n'y a pas de souci. Je vais regarder  
17 peut-être même dans la réplique, là, si je pourrais  
18 le localiser, je pourrais vous revenir là-dessus,  
19 puis sinon, il y aura mise à jour. Mais ça a été  
20 pris dans les documents déjà déposés au dossier,  
21 donc, je vérifie ça et je reviens potentiellement  
22 en réplique.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie beaucoup, ça va être l'ensemble de  
25 nos questions.

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 C'était la seule question?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, c'est malheureux, parce qu'on aime ça vous  
5 poser des questions, mais on n'en inventera pas.

6 Me PHILIP THIBODEAU :

7 Là, je pense que c'est une première. Je ne sais pas  
8 si c'est un bon signe ou mauvais signe, mais je  
9 vais prendre pour acquis que j'ai été clair.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 On ne vous entend pas. O.K. C'est parce que là, il  
12 semble y avoir... quand on vous entend, il y a un  
13 « feedback ». Si on n'enlève pas...

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 C'est complet de toute façon.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors, ça va être tout, je vous remercie beaucoup.  
18 Je suis désolée, avec nos problèmes.

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est les joies du déménagement. Alors, on va  
23 passer à l'ACEFQ, Maître Sicard. Ah, mon Dieu, vous  
24 êtes gelée, je vois ça.

25

1 PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD :

2 En ce matin, est-ce que vous m'entendez, d'abord?

3 O.K. Alors, je vois qu'on me fait signe de tête que

4 oui. Alors, bonjour à tous, Madame la Présidente,

5 Madame et Monsieur le Régisseur et à tous ceux qui

6 nous écoutent. Hélène Sicard pour l'ACEF de Québec.

7 Et c'est un beau matin ensoleillé d'automne. Mais

8 oui, j'ai limité encore... on peut encore limiter

9 notre chauffage. Alors, il faut s'habiller en

10 conséquence.

11 Alors, je n'ai pas déposé non plus

12 d'argumentation écrite. Par contre, on a déposé une

13 preuve, puis c'est un peu sur ça que je vais

14 suivre. Mais avant de commencer, je vais m'adresser

15 à ce dont maître Thibodeau vient de nous parler,

16 soit ce vingt pour cent (20 %) qui dépasse les

17 livraisons contractées.

18 Et évidemment, et c'est dans la preuve,

19 l'ACEFQ s'est opposée à cet ajout de marge et on

20 vous a présenté nos arguments à l'Étape D. Et on

21 vous a soumis à l'Étape D - et la décision à

22 l'Étape D n'est toujours pas rendue - qu'il y avait

23 probablement d'autres moyens de limiter ce défaut

24 de livraison et qu'Énergir devrait s'y attaquer.

25 Dans ce contexte, notre crainte c'est qu'on

1 mette la charrue avant les boeufs, et que cette  
2 approbation du contrat Archaea, si vous l'approuvez  
3 avec une marge, vienne limiter votre discrétion au  
4 niveau de l'Étape D, pour approuver les  
5 caractéristiques de l'ensemble des contrats puisque  
6 vous aurez préapprouvé, via le contrat de Archaea,  
7 cette marge supplémentaire de vingt pour cent  
8 (20 %).

9 Et quand une de nos préoccupations  
10 premières, en regardant le contrat Archaea et en  
11 décidant si vous l'approuvez, avec ses  
12 caractéristiques ou pas, c'est justement de ne pas  
13 vous imposer d'avance des limites à ce que vous  
14 allez devoir décider à l'Étape D.

15 Et bon, vous le savez peut-être déjà dans  
16 vos têtes ce que vous voulez décider pour l'Étape  
17 D, mais nous, on ne le sait pas, et il ne faudrait  
18 pas que le contrat Archaea vienne nuire à ce que  
19 vous voulez décider à l'Étape D.

20 Maintenant, pour ce qui est du contrat  
21 comme tel, oui, on maintient que pour vingt,  
22 vingt-trois, vingt vingt-quatre (2023-2024)... et  
23 vous vous rappelez qu'à l'Étape D, on avait...  
24 l'ACEFQ avait bien indiqué et monsieur Blain  
25 l'avait dit, là, on n'a pas de problème à ce qu'il

1 y ait un... à ce que la cible de deux pour cent  
2 (2 %), là, à travers les années croisse pour  
3 arriver au cinq pour cent (5 %), mais pas en vingt,  
4 vingt-trois, vingt vingt-quatre (2023-2024). Il  
5 faudrait que ça croisse un peu plus tard.

6 Donc, la livraison prévue au premier (1er)  
7 octobre vingt, vingt-trois, vingt vingt-quatre  
8 (2023-2024) ne devrait pas dépasser tout de suite  
9 cette cible de deux pour cent (2 %).

10 Donc, ça, ça couvre la partie volume. Et  
11 s'il devait y avoir une livraison au-delà de la  
12 cible de deux pour cent (2 %), bien il faudrait  
13 s'assurer qu'Énergir met ça en inventaire et que ce  
14 volume au-delà de la cible n'est pas chargé ou  
15 socialisé aux clients.

16 Il va falloir y avoir un mécanisme, là, ou  
17 si les livraisons sont plus importantes que la  
18 cible. Ça fait que ça ne soit pas possible de le  
19 socialiser tout de suite et de le charger aux  
20 clients, mais que ce soit envoyé vers les  
21 inventaires. Et comme les inventaires ont une durée  
22 de vie de vingt-quatre (24) mois, il faut être  
23 prudent sur les niveaux de volume qu'on garde en  
24 inventaire, de façon à ce que la clientèle n'ait  
25 pas à assumer des coûts pour des volumes qui

1 dépassent la cible.

2 Pour ce qui est de la durée, bien le ROEÉ  
3 en a parlé, maître Thibodeau a répondu, l'ACEF a  
4 posé des questions; la durée de vingt (20) ans pour  
5 ce contrat, on n'aurait pas d'objection.

6 Pour ce qui est du prix, évidemment, ça  
7 permet le maintien du coût moyen en dessous du prix  
8 désirable. Et ça, vous allez retrouver ça dans  
9 notre preuve. Je n'ose pas donner les chiffres, là,  
10 alors, pour une certaine période. Alors ça,  
11 évidemment, le prix est intéressant. Ça, on ne peut  
12 pas nier que le prix est intéressant. Ça, c'est  
13 votre question.

14 Donc, en gros, c'est la position, et  
15 c'est... Ah oui, une autre préoccupation était...  
16 Au niveau de l'Étape D, on vous a dit... c'est  
17 le... Au niveau du volume, le fait que le volume de  
18 ce seul contrat, donc avec un seul cocontractant,  
19 représente un pourcentage aussi important des  
20 volumes totaux qu'Énergir doit acquérir.

21 Et on se souviendra qu'à l'Étape D, l'ACEF  
22 de Québec vous avait mentionné qu'une des  
23 caractéristiques qui devrait possiblement être  
24 examinée, c'est le pourcentage de volume que  
25 représente un contrat, c'est une caractéristique

1 qu'Énergir n'avait pas demandée.

2 Et lorsqu'on a posé des questions, ils nous  
3 ont répondu : « Oui, mais c'est parce que ce  
4 contrat-là, on fait quand même attention et il  
5 vient de... quatre sources différentes. » Il me  
6 semble qu'à l'époque, on m'a dit trois, mais là  
7 maintenant on me dit quatre, dont un qui n'est  
8 toujours pas ouvert et en exercice.

9 Et ça, c'est un point d'inquiétude. Je  
10 comprends que le fait qu'il y ait différentes  
11 sources qui vient tempérer... temporiser - je ne  
12 trouve pas le bon mot, là, mais - amoindrir le  
13 risque, mais ça provient quand même d'un seul  
14 cocontractant. Il y a quand même un risque au  
15 niveau des livraisons pour la clientèle. Alors,  
16 tant que vous n'aurez pas rendu de décision, à  
17 savoir : est-ce qu'on doit avoir une  
18 caractéristique de pourcentage ou pas, ça demeure  
19 inquiétant.

20 Alors, ça complète mes représentations.  
21 Mais en gros, ce qu'il faut retenir, c'est : bien  
22 que le prix soit intéressant, il y a d'autres  
23 variables qui nous inquiètent. Et dans la décision  
24 que vous allez devoir rendre, ça va être important  
25 de vous assurer que, si vous approuvez ce contrat,

1 votre mécanique d'approbation ou vos motifs  
2 d'approbation ne devraient pas avoir de  
3 conséquences ou de limiter la discrétion que vous  
4 devez avoir pour approuver les caractéristiques de  
5 l'Étape D, décision qui est pendante. Il ne faut  
6 pas que cette décision-là soit affectée par votre  
7 approbation actuelle. Ça complète mes  
8 représentations.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 La Formation n'aura pas de questions pour vous, je  
11 vous remercie.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Merci. Bonne journée.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Vous aussi. Alors, nous passerons à l'argumentation  
16 de l'AQPER. Maître Boudreau?

17 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

18 Oui, bonjour, Madame la Présidente. Donc, on avait  
19 réservé du temps, par contre on n'aura pas de  
20 représentations spécifiques à faire ce matin.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je vous remercie beaucoup. Alors, ce serait au tour  
23 du GRAME, Maître Paquet.

24 PLAIDOIRIE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

25 Oui, bonjour. Bonjour à tous. Bonjour, Madame la



1 Présidente, Madame et Messieurs les Régisseurs.  
2 Geneviève Paquet pour le GRAME.

3 On a déposé un plan d'argumentation ce  
4 matin, qu'on retrouve à la cote C-GRAME-158. Donc,  
5 si madame la greffière veut bien l'afficher à  
6 l'écran, ce serait apprécié. Je vous remercie.

7 Donc, pour commencer, on fait un petit  
8 rappel, là, au niveau du cadre réglementaire,  
9 seulement pour mettre en contexte. On sait qu'il y  
10 a le Règlement pour la... concernant la quantité de  
11 GNR qui doit être livrée par le Distributeur, qui  
12 est appelée des « cibles minimales », là, qui vont  
13 de un à cinq pour cent (1-5 %) jusqu'en deux mille  
14 vingt-cinq (2025).

15 Et on sait également que le dix-sept (17)  
16 août deux mille vingt-deux (2022), le gouvernement  
17 a édicté le règlement qui vient modifier ce  
18 règlement pour établir d'autres cibles futures de  
19 livraison de gaz naturel renouvelable, qui vont de  
20 sept à dix pour cent (7-10 %) pour deux mille  
21 trente (2030).

22 On vous rappelle également que, dans le  
23 cadre de l'Étape D, Énergir avait déposé des  
24 informations relatives à l'état de son inventaire  
25 au trente (30) septembre deux mille vingt-deux

1 (2022) et qu'elle a confirmé qu'elle ne serait pas  
2 en mesure de rencontrer la cible de un pour cent  
3 (1 %) pour l'année deux mille vingt et un, deux  
4 mille vingt-deux (2021-2022). Et le déficit de  
5 livraison de GNR s'établit à plus de dix-sept  
6 millions de mètres cubes (17 Mm3).

7           Donc, en ce qui concerne le contrat avec  
8 Archaea, je reprends ici les principales  
9 conclusions du GRAME qui ont été faites dans son  
10 rapport qu'on retrouve sous la cote C-GRAME-0153.  
11 Concernant la caractéristique qui porte sur les  
12 volumes, on note que, comme ça a été indiqué par  
13 mon confrère maître Thibodeau, qu'il y a des écarts  
14 assez significatifs entre les projections et les  
15 volumes qui sont réellement injectés pour les  
16 années deux mille vingt, deux mille vingt et un  
17 (2020-2021) et deux mille vingt et un, deux mille  
18 vingt-deux (2021-2022).

19           Et tel que ça a été indiqué par mon  
20 confrère, les cibles réglementaires à atteindre  
21 doivent être mesurées sur la base des volumes qui  
22 sont réellement livrés. Donc, on constate  
23 qu'Énergir a prévu d'ajouter dans le contrat avec  
24 Archaea une marge de sécurité de vingt pour cent  
25 (20 %) pour tenter « de mitiger le risque que les

1 volumes qui sont réellement injectés soient plus  
2 faibles que les volumes contractualisés, tout en  
3 cherchant à minimiser le risque pour sa  
4 clientèle ». Et je suis au paragraphe 8, Madame la  
5 Greffière.

6 Comme autre mesure de mitigation, on  
7 constate qu'Énergir a également prévu des pénalités  
8 au contrat en cas de retard de livraison. On vous  
9 souligne aussi que, lors de l'audience portant sur  
10 l'Étape D, les témoins d'Énergir avaient expliqué  
11 que la stratégie d'approvisionnement en GNR qui  
12 était visée était de permettre l'atteinte des  
13 cibles de manière progressive.

14 Donc, pour toutes ces raisons, on  
15 recommande à la Régie d'approuver la  
16 caractéristique qui porte sur les volumes prévue au  
17 contrat avec Archaea, incluant la majoration de  
18 vingt pour cent (20 %) afin de rapprocher la  
19 capacité disponible de livraison en deux mille  
20 vingt-trois, deux mille vingt-quatre (2023-2024) de  
21 la cible de deux pour cent (2 %) et également pour  
22 les cibles qui sont subséquentes et qu'on doit  
23 considérer.

24 Concernant le prix, je vous réfère à la  
25 preuve qui a été déposée sous pli confidentiel sous

1 la cote C-GRAME-0154 où le GRAME a fait une  
2 comparaison entre le contrat actuel pour lequel il  
3 y a une demande d'approbation et deux contrats qui  
4 comportaient les quantités les plus importantes de  
5 GNR qui avaient été conclus par Énergir.

6 Et on constate que le prix du contrat avec  
7 Archaea est supérieur à celui de ces deux autres  
8 contrats et qu'il y aurait un impact effectivement  
9 à la hausse sur le prix moyen d'acquisition. Mais  
10 toutefois ça se situe à l'intérieur des balises qui  
11 sont prévues ou qui ont été proposées dans le cadre  
12 de l'Étape D, dans le cadre des balises portant sur  
13 le prix. Donc, également pour ces raisons, on vous  
14 recommande d'autoriser la caractéristique qui porte  
15 sur le prix du contrat avec Archaea.

16 Maintenant concernant la durée. On a  
17 réitéré dans notre preuve les préoccupations du  
18 GRAME concernant les contrats de long terme qui  
19 sont conclus avec des producteurs qui sont situés à  
20 l'extérieur du Québec, et qui éventuellement  
21 pourraient avoir un impact négatif sur le  
22 développement local de la filière de GNR.

23 On avait formulé une recommandation portant  
24 sur un mécanisme de cession de contrats qui  
25 seraient conclus avec ces producteurs situés à

1 l'extérieur du Québec pour permettre de laisser un  
2 peu de place de permettre la conclusion de contrats  
3 avec des producteurs locaux lorsque ce sera  
4 possible, lorsqu'il y aura suffisamment de GNR qui  
5 sera produit localement.

6 Donc, en considérant cette possibilité-là  
7 et considérant également l'importance de pouvoir  
8 contracter des volumes suffisants pour permettre  
9 l'atteinte des cibles, on recommande à la Régie  
10 d'approuver la caractéristique qui porte sur la  
11 durée de vingt (20) ans du contrat avec Archaea.

12 Maintenant pour conclure, on vous rappelle  
13 que la présente demande est présentée ou est  
14 soumise en vertu de la procédure d'approbation  
15 spécifique des contrats qui ne respectent pas ou  
16 qui excèdent les caractéristiques qui avaient été  
17 approuvées dans la décision D-2020-057.

18 La demande pour l'approbation des  
19 caractéristiques sans devoir faire une demande  
20 spécifique, dans le cadre de l'Étape D, est  
21 toujours en délibérée. Et ce qu'on vous soumet,  
22 c'est que la Régie ne devrait pas attendre de  
23 rendre sa décision dans le cadre de l'Étape D,  
24 avant de statuer sur la présente demande.

25 L'objectif de l'Étape D, c'était d'établir

1 des paramètres de base pour permettre notamment  
2 l'allégement réglementaire quant aux futures  
3 demandes d'approbation de contrats  
4 d'approvisionnement en GNR.

5 Mais la Régie conserve, évidemment, sa  
6 compétence pour approuver tout contrat qui serait  
7 considéré avantageux, même si les caractéristiques  
8 ne respectent pas nécessairement le cadre qui sera  
9 défini dans sa décision portant sur l'Étape D.

10 Donc, considérant qu'Énergir n'a pas été en  
11 mesure, dans les dernières années, de rencontrer la  
12 cible d'un pour cent (1 %), on vous soumet que dans  
13 le cadre de la présente demande, la Régie devrait  
14 considérer en priorité l'importance de respecter  
15 l'atteinte des cibles minimales et progressives qui  
16 sont prévues au Règlement et également celles qui  
17 sont prévues au règlement modifiant le Règlement  
18 concernant la quantité de GNR devant être livrée  
19 par un Distributeur, qui sera en vigueur le premier  
20 (1er) janvier prochain. Donc, ça conclut mes brèves  
21 représentations pour cette demande.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je vous remercie, juste un instant. La Formation  
24 n'aura pas de question pour vous, Maître Paquet. Je  
25 vous remercie beaucoup.

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Gertler, pour le GRAME? À moins que ça soit  
5 maître Veilleux. Ah, bonjour.

6 REPRÉSENTATIONS DE Mme EUGÉNIE VEILLEUX :

7 Bonjour, Madame la Présidente. Eugénie Veilleux  
8 pour le ROEÉ. M'entendez-vous bien? Oui? Parfait.  
9 Donc, je salue La Formation, tous ceux qui sont  
10 présents à l'audience.

11 Je m'étais présentée brièvement pendant  
12 l'audience sur l'Étape D, où j'avais fait quelques  
13 apparitions par ci, par là. Aujourd'hui, il s'agit  
14 de ma toute première plaidoirie. J'ai souvent  
15 argumenté, dans ma vie. J'adore argumenter, mais  
16 c'est la première fois que je vais le faire au nom  
17 de quelqu'un d'autre et des intérêts d'un autre  
18 groupe.

19 Premièrement, le ROEÉ avait déposé son plan  
20 d'argumentation sur le SDÉ, hier soir, sous la cote  
21 C-ROEÉ-0200. Aussi, le ROEÉ avait prévu vingt (20)  
22 minutes d'argumentations. Et je vous avertis tout  
23 de suite, on va le prendre ce vingt (20) minutes.

24 Premièrement, je vais commencer par  
25 adresser les préoccupations de maître Thibodeau. Je

1 remercie d'avoir lu notre argumentation et d'en  
2 avoir apprécié les points. Ça va me permettre de  
3 clarifier notre argumentation en fonction de leur  
4 questionnement.

5 Puis la première chose que je voulais  
6 adresser, par exemple, c'est par rapport au fait  
7 que Archaea ne ferait pas de contrat à long terme.  
8 Ce n'est pas exactement ce qui s'est retrouvé dans  
9 la preuve d'Énergir.

10 En fait, on retrouve que Archaea vise  
11 plutôt un portefeuille qui est soixante-dix (70 %),  
12 trente (30 %), c'est-à-dire soixante-dix pour cent  
13 (70 %) de contrats à long terme et trente pour cent  
14 (30 %) à court terme. Donc, le ROEÉ comprend qu'il  
15 y en a des contrats à court terme chez Archaea.

16 Donc, je vais commencer l'argumentation.  
17 Évidemment, le contexte... Je ne reviendrai pas  
18 dessus, on le connaît très bien. Je voulais juste  
19 rappeler que le vingt-six (26) mai deux mille vingt  
20 (2020), la Régie avait approuvé les  
21 caractéristiques à court terme, qui étaient d'une  
22 durée maximale de vingt (20) ans. Donc, c'est un  
23 maximum, vingt (20) ans. C'est la seule place où je  
24 voulais attirer votre attention.

25 Maintenant, on a un contrat à approuver à



1 la pièce. Tout d'abord, donc, le ROÉÉ réitère sa  
2 position principale qui est que le gaz naturel,  
3 vraiment, n'est pas une énergie de transition.

4 Je vais faire ça assez bref, mais comme  
5 vous le savez déjà, même si le GNR est plus propre,  
6 si on veut dire, que le charbon, la mazout ou  
7 l'essence, le gaz naturel demeure une source  
8 importante de GES et partage son mode de  
9 distribution avec le GNR.

10 Donc, Énergir évalue le potentiel de  
11 production pour un horizon de deux mille trente  
12 (2030), qui représenterait de dix (10 %) à douze  
13 pour cent (12 %) des volumes livrés de GNR...  
14 Excusez-moi, de dix (10 %) à douze pour cent (12 %)  
15 du volume de gaz naturel, ça serait du GNR. Puis  
16 ça, on parle encore d'un maximum. Et ça, c'est dans  
17 le meilleur des scénarios.

18 Parce que l'année dernière, on n'a pas  
19 atteint les cibles, puis je pense qu'en deux mille  
20 vingt (2020) aussi, il y avait... deux mille  
21 quinze, deux mille seize (2015-2016), Énergir  
22 planifiait qu'en deux mille vingt (2020) on aurait  
23 cinq pour cent (5 %). Ce qui n'a pas été le cas non  
24 plus.

25 Pour le ROÉÉ, l'injection de GNR dans les

1 réseaux d'Énergir a pour effet pratique de freiner  
2 la décarbonation et l'électrification au Québec en  
3 pérennisant le réseau gazier, dont plus de quatre-  
4 vingt-dix-huit pour cent (98 %), actuellement, est  
5 d'origine fossile.

6 Donc, lors de l'audience de l'Étape D, le  
7 ROEÉ avait fait valoir que, si maintenant le gaz  
8 naturel renouvelable devait faire partie de la  
9 transition énergétique au Québec, il serait... il  
10 importe quand même de prioriser l'injection d'un  
11 GNR dont la teneur en carbone est la plus faible  
12 possible, en toute cohérence avec les objectifs de  
13 décarbonation des énergies et de développement  
14 durable.

15 Donc, le ROEÉ considère qu'il est important  
16 d'assujettir les trois caractéristiques des  
17 contrats, comme on l'avait mentionné à l'étape D,  
18 avec une prise en compte de l'intensité carbone. Et  
19 cela vaut également pour le contrat Archaea.

20 Le ROEÉ est très préoccupé par l'intensité  
21 carbone élevée, relativement, en fait, du GNR  
22 d'Archaea et appelle surtout à la prudence dans  
23 l'approbation d'un contrat d'aussi grande envergure  
24 dans une industrie qui est relativement nouvelle.  
25 Je vais y revenir plus tard.

1                   Donc, dans notre argumentaire, en fait, le  
2 ROÉÉ fait valoir deux aspects que la Régie devrait  
3 prendre en compte aux fins de sa décision quant à  
4 l'approbation ou non du contrat d'Archaea.

5                   Fait qu'Énergir, selon le ROÉÉ, devrait  
6 chercher à s'approvisionner de GNR dont l'intensité  
7 carbone est la plus faible possible. Et étant donné  
8 aussi les incertitudes quant à l'approvisionnement  
9 et à la demande volontaire. Donc, pour ces raisons,  
10 le contrat devrait avoir une plus courte durée que  
11 vingt (20) ans, voire cinq à dix (10) ans.

12                   Donc, ici, on passe à l'intensité carbone  
13 du GNR d'Archaea. Donc, selon le ROÉÉ, la Régie  
14 devrait limiter la durée du contrat à un maximum de  
15 cinq à dix (10) ans, étant donné l'intensité  
16 carbone relativement élevée du GNR associée à cette  
17 fourniture et, afin de satisfaire l'atteinte des  
18 cibles volumétriques pour deux mille vingt-trois  
19 (2023) et deux mille vingt-cinq (2025). On se  
20 rappellera qu'il y a seulement des cibles jusqu'à  
21 deux mille vingt-cinq (2025), en ce moment.

22                   Donc, la Régie avait précisé dans sa  
23 décision D-2022-067 qu'elle considérait que  
24 l'intensité carbone et les attributs  
25 environnementaux étaient quand même des sujets

1 pertinents en ce qui a trait aux critères pour la  
2 sélection des contrats d'approvisionnements. Donc,  
3 c'est pour ça qu'on revient sur ce sujet  
4 aujourd'hui.

5 Dans la preuve, au courant de l'Étape D -  
6 je fais un bref retour rapide, là - on avait déjà  
7 relevé que le GNR d'Archaea, en fait, a une  
8 intensité carbone entre seize à vingt-six grammes  
9 par CO2 par mégajoule (16-26 g/CO2/MJ). Puis aussi,  
10 il y avait une forte tendance qu'on avait remarqué  
11 qui se dégageait, que plus l'intensité carbone  
12 était élevée, moins le GNR avait de valeur.

13 Puis aussi, on avait fait remarquer  
14 qu'Énergir ne demande aucune... en fait, Énergir  
15 demande l'intensité carbone à ses producteurs  
16 seulement à titre indicatif, mais n'utilise pas  
17 vraiment ce facteur dans sa sélection de ses choix  
18 de contrats d'approvisionnement.

19 Donc, ce qui menait le ROEÉ à conclure dans  
20 sa preuve que les chances sont qu'Énergir  
21 s'approvisionnera en GNR le moins cher possible,  
22 dans l'atteinte de ses cibles réglementaires, et  
23 ce, peu importe la teneur en carbone du produit.

24 Donc, le ROEÉ considère que  
25 l'approvisionnement de GNR dont l'intensité carbone

1 est relativement élevée et tend... cela tend à  
2 rendre plus difficile l'atteinte de la  
3 carboneutralité des énergies d'ici deux mille  
4 cinquante (2050), et aussi l'électrification des  
5 bâtiments, en plus de pérenniser le réseau gazier,  
6 qui représente une source en ce moment très  
7 importante de GES.

8           Ensuite, je vais répondre au commentaire  
9 d'Énergir, considérant la... qui... excusez-moi, le  
10 commentaire d'Énergir qui disait que c'est des  
11 considérations qui n'étaient pas nécessairement  
12 importantes par rapport à l'approbation du contrat  
13 et aussi à l'atteinte des cibles.

14           Bien, en fait, le ROEÉ fait valoir que les  
15 responsabilités et obligations de la Régie, selon  
16 lui, dépassent largement la simple atteinte des  
17 cibles réglementaires d'Énergir qui lui sont  
18 applicables. Ces cibles, en fait, sont seulement un  
19 rameau du grand virage vert que propose le  
20 gouvernement dans l'objectif urgent de  
21 décarbonation des énergies au Québec.

22           Donc, selon le ROEÉ, la Régie a pour rôle  
23 de traiter la question de l'atteinte des cibles  
24 réglementaires, oui, dans l'exercice de sa  
25 discrétion, en vertu de sa compétence désignée aux

1 articles 31, 32 et 72 de la Loi sur la Régie, ce  
2 qui justifie, justement, la nécessité de prendre en  
3 compte l'intensité carbone et la demande  
4 volontaire, dans l'atteinte des cibles.

5 Toutefois, le ROEÉ remarque que la Régie  
6 n'a aucune obligation par rapport à l'atteinte des  
7 cibles réglementaires. C'est des cibles qui  
8 incombent uniquement au Distributeur, et non à la  
9 Régie.

10 Puis par ailleurs, on voit que l'année  
11 dernière, Énergir n'avait pas atteint ses cibles et  
12 quelles ont été les conséquences? Je veux dire, le  
13 ROEÉ n'est pas conscient qu'il y a eu quelconque  
14 conséquence par rapport à l'atteinte des cibles.

15 Puis ensuite, on fait, dans  
16 l'argumentation, je ne répéterai pas, mais on  
17 refait le lien rapide avec le Plan sur l'économie  
18 verte qui s'inscrit dans une perspective de  
19 développement durable.

20 Donc, c'est certain que ça comprend la  
21 prise en compte de l'intensité carbone, puis ça  
22 comprend la prise en compte de la demande  
23 volontaire. La demande volontaire fait en sorte que  
24 ce GNR-là peut être vendu et peut être inclus dans  
25 notre transition énergétique.

1                   Donc, sans répéter aussi l'argumentaire  
2 détaillé que le ROEÉ avait présenté dans l'Étape C,  
3 on rappelle que le Plan sur l'économie verte  
4 accorde une primauté à l'électrification des  
5 bâtiments et favorise aussi le déploiement d'autres  
6 sources d'énergies renouvelables dans les cas où  
7 l'électrification n'est pas possible. C'est ce que  
8 le Plan sur l'économie verte dit.

9                   Donc, on fait valoir que l'approbation du  
10 contrat Archaea d'une durée aussi longue que vingt  
11 (20) ans, ca met en péril la décarbonation des  
12 énergies à moyen et à long terme, tout en entravant  
13 la possibilité et les opportunités de se tourner  
14 rapidement vers d'autres énergies plus vertes et  
15 des nouvelles technologies et innovations qui vont  
16 se développer dans les prochaines années à un  
17 rythme assez rapide.

18                   Donc, si je passe, ensuite, aux  
19 incertitudes par rapport à l'approvisionnement, à  
20 la suite d'appels d'offres, Énergir avait conclu le  
21 contrat d'Archaea avec la fourniture à un prix  
22 qu'elle estime « le plus compétitif de tous les  
23 projets conformes ». Cette constatation, en fait,  
24 d'Énergir avait été faite, on a compris, après que  
25 de nombreux autres soumissionnaires aient retiré

1 leurs offres.

2 Le ROEÉ note, par ailleurs, que l'un des  
3 plus gros enjeux relatifs à l'appel d'offres était  
4 surtout la date d'injection, qui était le premier  
5 (1er) octobre vingt, vingt-trois (2023), soit dans  
6 moins d'un an puis dont le défaut d'injection  
7 serait sanctionné par une pénalité imposée par  
8 Énergir.

9 Par le fait même, le ROEÉ constate que  
10 pour des dates d'injection ultérieures, Énergir  
11 aurait largement la possibilité de contracter  
12 auprès d'autres soumissionnaires qui pourraient  
13 offrir un GNR que l'intensité carbone serait  
14 beaucoup plus faible.

15 Donc, on fait valoir que la Régie ne  
16 devrait pas conclure tout de suite à la nécessité  
17 de s'approvisionner du GNR d'Archaea pour une aussi  
18 longue durée.

19 Donc, je comprends aussi que vous pourrez  
20 répondre à ça que c'est pour rattraper la durée...  
21 ça va permettre de rattraper les investissements.  
22 C'est juste que, selon la balance des  
23 inconvénients, la teneur en carbone, selon le ROEÉ,  
24 prévaut beaucoup dans le cadre d'une urgence  
25 climatique comme ça.



1                    Ensuite, on fait remarquer que l'intensité  
2                    carbone du GNR d'Archaea ne serait pas certifiable  
3                    par Green-e, la certification indépendante que le  
4                    ROÉÉ avait beaucoup fait la preuve de la notoriété  
5                    pendant l'Étape D.

6                    Pour bénéficier d'une certification  
7                    Green-e, l'intensité carbone ne doit pas dépasser  
8                    neuf virgule trente-huit grammes par CO2 par  
9                    mégajoule (9,38 gCO2 eq/MJ), soit dix pour cent  
10                    (10 %) plus faible que le gaz naturel de source  
11                    fossile. Ce qui n'est pas énormément, mais quand  
12                    même les chances sont que le GNR d'Archaea ne soit  
13                    pas certifiable.

14                    Donc, le ROÉÉ comprend que le faible prix  
15                    relatif de ce contrat découle surtout du fait que  
16                    sa qualité au niveau de l'intensité carbone est  
17                    moindre et que ce GNR n'est pas de qualité  
18                    suffisante, sûrement, pour répondre aux exigences  
19                    d'intensité carbone qui prévalent aux États-Unis  
20                    par rapport aux certifications environnementales.

21                    Donc, la Régie, selon le ROÉÉ, devrait  
22                    s'assurer que les seules exigences réglementaires  
23                    de volumes au Québec n'emporteraient pas l'effet  
24                    indésirable de s'approvisionner du GNR que les  
25                    autres provinces ou les autres États refusent de se

1       procurer, en fait, en raison de leur caractère non  
2       certifiable, et aussi à cause des émissions élevées  
3       en GES que ça va produire.

4               Il n'est pas nécessairement aussi  
5       avantageux, au niveau économique, de se procurer le  
6       GNR au plus faible prix possible sans aucune  
7       considération de son intensité carbone. Parce qu'on  
8       a vu que le RCP, le Règlement sur les combustibles  
9       propres, est venu créer un marché à l'échelle  
10      canadienne pour les unités de conformité ou  
11      compensatoires, dont le GNR d'Archaea ne pourrait  
12      sûrement même pas se qualifier de combustible à  
13      faible intensité carbone, selon l'article premier  
14      du Règlement.

15             En plus, la valeur du GNR d'Archaea risque  
16      d'être relativement faible au niveau de la  
17      valorisation des attributs environnementaux lorsque  
18      la question sera traitée à l'Étape E.

19             Et finalement, l'approvisionnement pour une  
20      longue durée d'un GNR dont l'intensité carbone est  
21      élevée, ça va nuire à la demande volontaire en GNR.  
22      Et ce point-là, j'y reviendrai à la toute fin.

23             Donc, alors que les industries du GNR  
24      tendent vraiment à constamment améliorer la qualité  
25      de leur produit au plan carbonique, Archaea, si on

1           signe maintenant un contrat d'une durée de vingt  
2           (20) ans, Archaea ne sera pas dans l'obligation  
3           légale de fournir un meilleur GNR à Énergir au  
4           courant des vingt (20) prochaines années.

5                       Puis, le ROEÉ recommande à la Régie de...  
6           ainsi, de limiter la durée du contrat à un maximum  
7           de cinq à dix (10) ans, ce qui permettra amplement  
8           à Énergir de satisfaire les cibles réglementaires  
9           qui, pour l'instant, sont de cinq pour cent (5 %)   
10          en deux mille vingt-cinq (2025) et deux mille  
11          vingt-six (2026).

12                      Ensuite, je viens finalement au dernier  
13          point, qui est les incertitudes relatives à  
14          l'approvisionnement et à la demande volontaire.  
15          Donc, plusieurs... on a remarqué que plusieurs  
16          fournisseurs de GNR peinent à garantir les  
17          livraisons pour la totalité des volumes vendus.

18                      Au printemps deux mille vingt-deux (2022),  
19          Énergir avait constaté que pour l'année  
20          réglementaire vingt vingt-trois, vingt vingt-quatre  
21          (2023-2024), les volumes contractés ne  
22          correspondraient pas aux volumes réels injectés.  
23          Énergir a cru bon, donc, de contracter une marge de  
24          vingt pour cent (20 %) au-dessus de la cible  
25          réglementaire pour mitiger le risque.

1                   Selon la preuve d'Énergir, le volume  
2 contracté par Archaea représente près de  
3 trente-trois pour cent (33 %) des volumes  
4 contractés pour atteindre la cible réglementaire  
5 pour l'année tarifaire vingt vingt-trois (2023).  
6 C'est énorme, trente pour cent (30 %). Puis  
7 Archaea, aussi, conclut plusieurs... des contrats  
8 d'une ampleur près de quatre fois plus grande avec  
9 Fortis BC et d'autres distributeurs.

10                   Donc, bien qu'Énergir croit que le risque  
11 d'approvisionnement soit couvert de manière  
12 diligente avec sa pénalité en cas de volumes  
13 insuffisants injectés, le ROÉÉ soumet qu'une marge  
14 d'erreur de vingt pour cent (20 %) sur la première  
15 année n'a absolument rien de rassurant compte tenu  
16 qu'Énergir entend signer un contrat d'une durée de  
17 vingt (20) ans.

18                   Donc, on fait valoir encore une fois que la  
19 Régie devrait se questionner à savoir si, dans le  
20 scénario inverse où Énergir obtiendrait tous les  
21 volumes contractés, soit vingt pour cent (20 %)  
22 au-dessus de ce qu'ils ont réellement besoin pour  
23 la cible réglementaire, est-ce que le marché  
24 d'acheteurs volontaires va être en mesure  
25 d'absorber ces volumes-là? Puis en plus, ce sont

1 des volumes avec un GNR qui n'a pas une très bonne  
2 intensité carbone.

3 Comme on l'avait fait largement... comme on  
4 l'avait montré dans l'Étape C, le sondage réalisé  
5 par SOM, à la demande d'Énergir, reflétait une  
6 prise en considération très partielle des  
7 différents facteurs qui peuvent influencer la  
8 demande en GNR. Puis ça portait essentiellement sur  
9 la sensibilité du prix.

10 L'ACIG aussi, dans sa preuve, dont les  
11 membres représentent une grande proportion des  
12 acheteurs de GNR, avait vraiment fait la  
13 démonstration que l'intensité carbone représente  
14 surtout un critère d'achat prioritaire pour les  
15 clients de GNR.

16 Donc, on veut rappeler que les cibles et  
17 objectifs, tant pour les gouvernements que les  
18 acheteurs volontaires, s'expriment en termes de  
19 réductions de leur empreinte carbone. Puis ça,  
20 c'est important. Donc, selon le ROEÉ, la Régie doit  
21 s'assurer de la suffisance, de l'adéquation et  
22 aussi de la fiabilité de la demande volontaire.

23 Ensuite, on avait aussi fait valoir pendant  
24 l'Étape C que le caractère local ou non, le mode de  
25 production ou l'intensité carbone peuvent aussi

1 être des facteurs déterminants à cette demande  
2 volontaire là. Donc, sachant qu'Archaea provient  
3 d'Oklahoma, Waterloo, Grove City et Medora, Énergir  
4 n'a pas spécifié non plus à la clientèle dans  
5 quelle proportion se manifeste le caractère  
6 « local », disons, de son GNR.

7 Ensuite, il y a aussi une hausse potentielle  
8 des prix à venir du GNR, ce qui révèle encore une  
9 fois une grande incertitude par rapport à la  
10 demande volontaire, en parallèle aussi des autres  
11 options de décarbonation qui vont s'offrir aux  
12 entreprises dans les années à venir, par exemple  
13 l'électrification.

14 La Régie avait clairement établi dans sa  
15 décision D-2021-029, et je cite, que les stratégies  
16 tarifaires et la clientèle sont sujets à évoluer au  
17 fil des années. Je cite la décision de la Régie. La  
18 Régie disait que :

19 [...] il faut noter que  
20 l'approvisionnement et la distribution  
21 de GNR est un secteur d'activité  
22 émergent, avec un marché illiquide et  
23 une stratégie de commercialisation du  
24 Distributeur auprès de sa clientèle en  
25 développement. [...] Enfin, ce dossier

1 est d'autant plus complexe que les  
2 stratégies d'acquisition et tarifaires  
3 d'Énergir en matière de GNR ont  
4 constamment évolué et sont  
5 susceptibles de l'être à nouveau.

6 Donc, le ROEÉ soumet qu'il est encore trop  
7 tôt pour statuer de la croissance de la demande  
8 volontaire des vingt (20) prochaines années puis  
9 qu'un contrat d'approvisionnement d'une telle durée  
10 ne reflète pas du tout le rythme actuel de la  
11 transition énergétique au Québec. Donc, on réitère  
12 la recommandation qui est de limiter la durée du  
13 contrat à un maximum de cinq à dix (5-10) ans.

14 Donc, pour conclure, je voulais juste  
15 souligner le fait qu'en ce moment au Québec et  
16 partout en Amérique du Nord, on assiste  
17 présentement à une vraie course au GNR des  
18 distributeurs dans le but de remplacer le plus  
19 possible, au plus cinq à dix pour cent (5-10 %) des  
20 injections dans le réseau gazier.

21 L'industrie du GNR étant relativement  
22 nouvelle, il semble toutefois qu'aucune garantie en  
23 teneur carbone n'a pas encore été établie par la  
24 Régie jusqu'à aujourd'hui. Puis cette course au GNR  
25 est aussi subordonnée en fait à une clientèle

1 volontaire qui désire réduire son empreinte carbone  
2 sérieusement. Puis la solution de GNR constitue  
3 souvent une seule mesure parmi bien d'autres.

4 Donc, le ROEÉ finalement rappelle à la  
5 Régie que la seule obligation réglementaire à  
6 laquelle est soumise Énergir est celle prévue au  
7 règlement, et ça incombe uniquement à Énergir, et  
8 ça commande un taux de cinq pour cent (5 %) de GNR  
9 pour l'année tarifaire débutant en deux mille  
10 vingt-cinq (2025), et un contrat avec Archaea  
11 limité à cinq, dix (5-10) ans lui permet amplement  
12 de réaliser cet objectif.

13 Donc, le ROEÉ réitère sa position finale  
14 qui serait de limiter la durée du contrat vers dix  
15 (10) ans étant donné probablement l'intensité  
16 carbone relativement élevée du GNR d'Archaea et des  
17 incertitudes immenses qui résident pour les  
18 approvisionnements et la demande volontaire.

19 Donc, c'est ce qui va conclure ma  
20 plaidoirie. Merci pour votre écoute, votre  
21 attention. Et je vais être ouverte à prendre toutes  
22 les questions s'il y en a. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci. Juste un instant. La Formation n'aura pas de  
25 questions, mais elle a des félicitations à vous



1 faire pour votre première argumentation. C'était  
2 très, très bien. C'est fait avec brio.

3 Mme EUGÉNIE VEILLEUX :

4 Merci. C'est gentil.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Nous passerons à l'argumentation de SÉ-AQLPA-GIRAM  
7 avec maître Neuman.

8 PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Bonjour Madame la Présidente; bonjour Madame et  
10 Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour  
11 SÉ-AQLPA-GIRAM. D'abord, je me joindrais à la  
12 formation pour féliciter maître Veilleux pour sa  
13 brillante première plaidoirie devant la Régie de  
14 l'Énergie, première d'une longue série de  
15 plaidoiries futures, je l'espère.

16 Mme EUGÉNIE VEILLEUX :

17 Merci, Maître Neuman.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 D'abord, je ne m'attendais pas à ce que dans les  
20 différentes plaidoiries qui se sont succédé qu'on  
21 remette autant en question ce que je pourrais  
22 appeler les principes qui font l'objet du coeur de  
23 l'Étape D. Je pensais qu'on allait se circonscrire  
24 un peu plus, beaucoup plus sur les caractéristiques  
25 propres du contrat d'Archaea.

1                   Puis comme certaines décisions qui doivent  
2 être prises d'approuver ou non ces caractéristiques  
3 dépendent du contexte plus général, je vais  
4 l'aborder aussi. En fait, dans la mesure où je  
5 présume que le nom de l'Étape où nous sommes  
6 lorsqu'on parle d'Archaea, théoriquement c'est  
7 encore l'Étape B puisque si Archaea est soumis à la  
8 Régie, c'est parce qu'elle ne répondait pas aux  
9 caractéristiques qui dispensaient Énergir de  
10 demander une approbation particulière des  
11 caractéristiques selon ce qui a été décidé à  
12 l'Étape B. Donc, nous sommes encore à l'Étape B.

13                   Donc, mais pour parler des principes  
14 généraux, décarbonation. Nous sommes des organismes  
15 environnementaux. Nous sommes complètement en  
16 accord et en ligne avec l'objectif de décarbonation  
17 de l'économie avec les objectifs qui sont notamment  
18 énoncés dans le Plan vert du Québec et dans  
19 différentes autres politiques énergétiques qui  
20 s'additionnent pour aller dans le même sens.

21                   Ce que vous nous soumettons, c'est que  
22 brûler du méthane, c'est décarboner l'économie.  
23 Cela fait partie de décarboner l'économie. Donc, si  
24 évidemment il y a du méthane qui existerait  
25 autrement de toute façon dans l'économie, je ne

1 parle pas du méthane qu'on créerait spécifiquement  
2 pour le brûler, mais si on prend pour acquis qu'il  
3 y a du méthane qui va de toute façon exister comme  
4 matière résiduelle dans l'économie, notre choix,  
5 c'est de rien faire avec.

6           Donc, dans ce cas, c'est du méthane qui va  
7 aller dans l'atmosphère et qui constitue un gaz à  
8 effet de serre, selon les différentes statistiques  
9 sur la manière dont on calcule vingt-cinq (25) fois  
10 aux vingt-neuf (29) mois (sic), euh... vingt-neuf  
11 « 29 fois » plus réchauffant, avec un potentiel de  
12 réchauffement global, vingt-cinq (25) ou vingt-neuf  
13 (29) fois plus élevé que celui du CO<sub>2</sub>. Si au  
14 contraire on brûle ce méthane, on réduit de  
15 vingt-cinq (25) ou vingt-neuf (29) fois le  
16 caractère réchauffant de cette émission  
17 atmosphérique.

18           Le méthane, il existe dans les sites  
19 agricoles où c'est bien, parce que les sites  
20 agricoles, quand on récupère le méthane pour en  
21 faire du GNR, du GSR, l'intensité carbone est  
22 faible. En fait, on devrait... le bon mot aurait dû  
23 être, mais c'est trop tard, on est pris avec le mot  
24 « intensité carbone », mais on aurait dû appeler  
25 ça, « l'intensité de décarbonation ». Donc,

1 l'intensité de décarbonation est bonne,  
2 c'est-à-dire que ce qui résulte à la fin du  
3 processus est beaucoup plus faible que ce qui  
4 existait avant le début du processus.

5 Par contre, pour les sites d'enfouissement,  
6 la décarbonation est moins bonne, donc le taux de  
7 décarbonation sera plus élevé. Donc, est-ce que  
8 parce que l'intensité carbone, l'intensité de  
9 décarbonation est moins bonne, est-ce qu'on devrait  
10 faire le choix de ne pas brûler ce méthane? Que  
11 c'est mieux de rien décarboner et de laisser le  
12 méthane s'en aller dans l'atmosphère?

13 Alors, la réponse, c'est non. Il faut que  
14 tous les sites où il y aurait du méthane, si on ne  
15 faisait rien, que dans tous les sites où on peut le  
16 faire, qu'on récupère ce méthane, qu'on le traite  
17 pour en faire du GNR ou GSR, et afin que ce méthane  
18 puisse être brûlé et ainsi, être moins polluant,  
19 moins réchauffant pour l'atmosphère.

20 Donc, c'est dans ce cadre que... et dans la  
21 mesure où le fait de choisir un site  
22 d'enfouissement avec forte intensité carbone, donc  
23 mauvaise intensité carbone, dans la mesure où ça  
24 n'entrave pas la capacité d'aller chercher d'autres  
25 sites qui auront une meilleure intensité carbone,

1 et c'est le cas, parce que comme vous avez pu le  
2 voir à l'Étape D, on est loin du compte avec les  
3 objectifs croissants du gouvernement du Québec,  
4 cinq pour cent (5 %) en deux mille vingt-cinq  
5 (2025), sept pour cent (7 %) en deux mille  
6 vingt-huit (2028), dix pour cent (10 %) en deux  
7 mille trente (2030) qui sont maintenant dans un  
8 règlement. Il en faudra beaucoup, des sites.

9           Donc, nous sommes... et selon ce qui a été  
10 mentionné à l'Étape D, il y a plus de demandes de  
11 GSR qu'il n'y a d'offres pour l'instant. Donc, on  
12 ne nuit pas à la capacité d'aller chercher d'autres  
13 meilleurs sites en prenant ce site-là, le site  
14 d'Archaea.

15           Et par ailleurs, sur le fait qu'il y a, de  
16 façon globale, et c'est peut-être différent d'un  
17 site à l'autre, qu'il y a une marge de fiabilité,  
18 alors ce n'était pas un obstacle à prendre cette  
19 forme d'énergie. Toutes les formes d'énergie,  
20 toutes les formes d'approvisionnement énergétique  
21 ont une marge de fiabilité, donc une marge  
22 d'infiabilité, donc, dont il faut tenir compte.

23           Ici, pour le GNR globalement, mais ça varie  
24 d'un site à l'autre, c'est vingt pour cent (20 %)  
25 puis nous avons exprimé en Étape D que nous étions

1 d'accord avec cette marge de vingt pour cent  
2 (20 %). Mais comparez ça avec l'éolien. L'éolien  
3 aussi ne produit pas toutes les heures de l'année.

4 Il y a une marge d'infiabilité qui est  
5 beaucoup plus prononcée que celle du GNR et ça ne  
6 nous a jamais... ça n'a jamais motivé personne à  
7 dire : bien, il faut arrêter de s'approvisionner en  
8 éolien, parce qu'il ne vente pas toutes les heures  
9 de l'année. Donc, chaque forme d'approvisionnement  
10 a sa marge de fiabilité, on en tient compte, c'est  
11 un processus rigoureux qui se fait pour toutes les  
12 autres formes d'énergie, et on gère cela en  
13 conséquence.

14 Donc, cela m'amène à... Je n'ai pas fait  
15 d'argumentation, mais je vous référerai à deux  
16 documents qui sont notre rapport dont je vais...  
17 bien écoutez, je vais vous référer, mais sans le  
18 faire projeter à la version confidentielle, parce  
19 que le texte est... bien, est plus complet,  
20 évidemment, là. Donc, c'est la pièce  
21 C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0225 qui a été... C-SÉ-AQLPA-GIRAM  
22 5, document 7, et à cela il y a eu un peu plus tard  
23 une réponse à une demande de renseignements du  
24 ROEÉ, dont la version confidentielle, à ne pas  
25 projeter, mais que vous pouvez lire, c'est la pièce

1 C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0219 qui est aussi SÉ-AQLPA-GIRAM  
2 5, document 8.

3 Pour ce qui est des 2154 et 219, la version  
4 caviardée correspondante, c'est 214 et 218. Donc,  
5 moi, je la regarde sur mon écran et j'invite les  
6 régisseurs à faire la même chose. Donc, on y  
7 voit... bien, nos recommandations... puis là nous  
8 nous en sommes tenus aux caractéristiques des  
9 contrats qui font l'objet de la demande  
10 d'approbation.

11 Donc, pour ce qui est de la durée, nous  
12 avons recommandé à la Régie d'approuver la  
13 caractéristique de durée de long terme de ce  
14 contrat d'approvisionnement en soulignant qu'un  
15 contrat plus court terme n'offrirait pas davantage.  
16 Au contraire, vu la tendance croissante à la hausse  
17 des prix moyens de GSR, il est préférable de  
18 conclure des approvisionnements selon un plus long  
19 terme. Donc ça, vous l'avez vu à l'Étape D. Vous  
20 avez vu que... bien, vu l'écart croissant entre  
21 l'offre et la demande, il semble que le GSR coûtera  
22 de plus en plus cher.

23 Donc, il semble, selon la balance des  
24 probabilités, que c'est un bon choix économique que  
25 de prendre un approvisionnement de plus long terme,

1 parce qu'on est susceptible d'avoir un meilleur  
2 prix de cette manière, plutôt qu'en prenant du  
3 court terme puis après, en se retrouvant, après ce  
4 court terme, à être obligé de trouver d'autres  
5 approvisionnements de GSR.

6 Et en plus, on indiquait, de plus, les  
7 contrats de longue durée ont une intensité carbone  
8 beaucoup plus faible, deux cent cinquante pour cent  
9 (250 %) de moins.

10 Là-dessus, le ROEÉ a eu la gentillesse de  
11 nous poser quelques questions pour nous demander de  
12 préciser cela. Ce n'est pas la peine d'aller dans  
13 notre réponse là-dessus, puisqu'essentiellement, on  
14 mentionne que la source de notre information,  
15 c'étaient les résultats de l'appel d'offres. On  
16 constatait que les offres de plus courte durée  
17 avaient une intensité carbone moins bonne, donc,  
18 plus élevée que les contrats de... que les offres  
19 de longue durée qui avaient été soumises.

20 Le ROEÉ nous demande : oui, mais est-ce que  
21 ce n'est pas conjoncturel? Bien écoutez, c'est  
22 l'information qu'on a. Énergir est allée tester le  
23 marché, voici ce qu'elle a obtenu. Et on peut  
24 penser que... et on élabore là-dessus dans notre  
25 réponse, que les sources d'approvisionnement, les



1 sources d'approvisionnement qui feraient l'objet de  
2 contrats de plus courte durée, seraient des sources  
3 d'approvisionnement ayant une intensité carbone de  
4 moins bonne qualité.

5 Mais de toute façon, tout ça est très  
6 théorique, parce que là on est face à un contrat  
7 d'approvisionnement, le contrat d'Archaea qui  
8 est... dont la source est connue, dont la source  
9 est décrite au contrat. C'est un contrat de long  
10 terme et donc, du point de vue du prix, comme je  
11 l'ai indiqué, il y a... il est logique de prendre  
12 la décision de prendre un contrat de long terme  
13 pour éviter le risque d'avoir à payer plus cher  
14 lorsqu'un éventuel contrat de court terme sera  
15 expiré.

16 Et de toute façon, étant donné l'ampleur  
17 des cibles gouvernementales, on risque d'être  
18 obligé de les acheter, d'acheter à peu près tout ce  
19 qu'on pourra trouver d'ici les prochaines années  
20 parce qu'on aura peu le luxe de laisser sur la  
21 table des sources d'approvisionnement en GSR si on  
22 veut respecter les cibles gouvernementales.

23 Et à ça s'ajoute, tel que mentionné  
24 notamment par ma brillante consœur du ROÉÉ il y a  
25 quelques instants, que, en plus de ça, évidemment,

1 il y a un avantage de pérennité pour le producteur  
2 puisque si son contrat est de plus long terme,  
3 d'abord ça permet plus facilement d'avoir des...  
4 bien, ça lui permet de rentabiliser son  
5 investissement. Et donc, présumément, ça l'aide à  
6 être plus compétitif quant au prix. Puis c'est  
7 peut-être un peu ça qu'on a vu dans le présent cas.

8 Je viens de parler de pérennité. Je fais  
9 une parenthèse qui là encore est un préambule, mais  
10 comme le ROEE l'a mentionné, je le mentionne  
11 également, qu'il est souhaitable... vu qu'il est  
12 souhaitable de ne pas laisser le méthane s'échapper  
13 dans l'atmosphère, mais au contraire de décarboner  
14 notre économie en récupérant ce méthane afin qu'il  
15 puisse être brûlé, il est souhaitable qu'il y ait  
16 un réseau RN, un réseau pérenne d'Énergir qui  
17 continue d'exister afin d'offrir les outils, les  
18 conduites qui permettra la décarbonation de  
19 l'économie, c'est-à-dire de remplacer du méthane  
20 par... de convertir en GSR afin qu'il puisse être  
21 brûlé, et ainsi réduire les émissions de gaz à  
22 effet de serre.

23 Donc, c'est souhaitable que le réseau  
24 d'Énergir reste pérenne, qu'il ne tombe pas en  
25 décrépitude. Ce n'est pas aller à l'encontre de la

1       décarbonation, c'est au contraire permettre de  
2       contribuer à cette décarbonation en remplaçant du  
3       méthane par du gaz carbonique.

4               À cela s'ajoute le fait que... On sait, ça  
5       a été mentionné à l'Étape D, que le marché des  
6       ventes d'Énergir est en décroissance. C'est une  
7       très bonne chose qu'il le soit. Ça fait partie de  
8       la décarbonation de l'économie, l'électrification.  
9       Et cela signifie que la part du GSR dans les ventes  
10      totales, dans les livraisons totales pourra plus  
11      facilement s'accroître. Et un jour on peut espérer  
12      que ça s'accroîtra beaucoup plus qu'au dix pour  
13      cent (10 %) qui est fixé comme cible pour deux  
14      mille trente (2030).

15             Et pour ce qui est des clients volontaires,  
16      on le sait déjà que le bassin de clientèle  
17      volontaire est en train de s'essouffler. Peut-être  
18      qu'il s'essoufflera moins à mesure que la taxe sur  
19      le carbone ou le SPEDE applicable aux  
20      approvisionnements en gaz naturel traditionnel vont  
21      rapprocher le prix de ce gaz traditionnel du prix  
22      du GSR. Mais ultimement si on vise dix pour cent  
23      (10 %) des livraisons en deux mille trente (2030),  
24      le bassin de clientèle volontaire de toute évidence  
25      n'atteindrait pas cette cible.

1                   Donc, il y aura manifestement une  
2                   socialisation, bien une socialisation qui est déjà  
3                   théoriquement commencée puisque l'ensemble du GSR  
4                   acquis n'est pas encore distribué à la clientèle  
5                   volontaire, il s'accumule. Donc, il y aura  
6                   ultimement une socialisation partielle du GSR, une  
7                   socialisation qui pourra peut-être, comme nous en  
8                   avons parlé antérieurement, être modulée, par  
9                   exemple en vendant le GSR des clients volontaires à  
10                  un prix moindre, donc un tarif GSR moindre que le  
11                  coût moyen d'achat du GSR. Donc, ça voudrait dire  
12                  que la masse de la clientèle interfinancera en  
13                  payant une partie du coût d'achat du GSR parce que  
14                  si on chargeait le plein prix, on perdrait les  
15                  clients volontaires. Donc, tout ça, ça fait partie  
16                  du contexte.

17                  J'arrive à la deuxième recommandation qui  
18                  est dans la version confidentielle de notre  
19                  mémoire, que je vous ai invités à regarder. Donc,  
20                  la caractéristique prix.

21                  Donc, nous recommandons à la Régie  
22                  d'accepter la caractéristique de prix proposée par  
23                  Énergir dans ce contrat pour différentes raisons  
24                  qui sont confidentielles et qui tiennent à la  
25                  comparaison parmi les autres offres qui ont été

1 soumises. Donc, dans la partie caviardée, on vous  
2 énonce des arguments qui militent en faveur de  
3 l'acceptation de ce prix.

4 Et de plus, on mentionne que parmi les  
5 offres de GSR provenant de sites d'enfouissement,  
6 celle d'Archaea vingt, vingt-deux (2022), se  
7 caractérise par la seconde intensité carbone la  
8 moindre, ce qui laisse entrevoir la possibilité  
9 d'une meilleure valorisation par Énergir, selon ce  
10 que la Régie décidera à l'Étape E du présent  
11 dossier.

12 Puis à l'Étape E, sur la question du prix,  
13 il existe une possibilité, et c'est ce que nous  
14 favorisons, que l'Étape E nous amènera à avoir deux  
15 tarifs GSR, un pour la bonne intensité carbone,  
16 dont le GSR à faible intensité carbone que certains  
17 clients volontaires recherchent particulièrement,  
18 pour différentes raisons, en raisons des avantages  
19 de certification qu'ils peuvent en retirer.

20 Et un deuxième tarif GSR qui serait moindre  
21 pour le moins bon GSR, mais qu'il faut quand même  
22 avoir dans le réseau. Donc, il sera du GSR à  
23 moindre bonne intensité carbone.

24 Et nous mentionnons, sur la question du  
25 prix, qu'Archaea fait partie des projets déjà en

1 opération, réduisant l'important risque de coût  
2 associé aux intrants qui est examiné dans cette  
3 caractéristique de prix.

4           Finalement, la troisième caractéristique de  
5 volume et de fiabilité. Donc, nous recommandons à  
6 la Régie d'approuver la caractéristique de volume.  
7 Oui, c'est un très grand volume, mais en bout de  
8 ligne, il faudra aller faire les contrats avec une  
9 bonne intensité carbone et les contrats avec une  
10 moins bonne intensité carbone. Il faudra les faire  
11 en grande partie dans ces deux catégories-là.

12           Donc, le fait qu'on ait un contrat avec une  
13 moins bonne intensité carbone avec un grand volume,  
14 n'est pas un obstacle parce qu'il faudra faire les  
15 autres, aussi, pour se rendre au dix pour cent  
16 (10 %). Il y a une information confidentielle dont  
17 je ne vous parlerai pas, mais que vous pouvez lire,  
18 qui est au milieu de notre troisième  
19 recommandation.

20           Et tout en étant d'accord, comme je l'ai  
21 mentionné tout à l'heure, avec la marge de  
22 fiabilité de vingt pour cent (20 %), nous  
23 recommandons à Énergir de demander, pour les  
24 projets en production, donc comme c'est le cas  
25 d'Archaea qui est déjà en production, un historique

1 de production de chacun des sites, dans son  
2 prochain appel d'offres, ceci afin de lui permettre  
3 de mieux évaluer son risque quant à la fiabilité du  
4 volume souscrit.

5 Ceci pourrait amener à des marges de  
6 fiabilité variables d'un contrat à l'autre et d'une  
7 catégorie, peut-être, d'un type d'approvisionnement  
8 en GSR à l'autre. Et ça permettrait donc, peut-  
9 être, de raffiner le vingt pour cent (20 %) dont je  
10 vous ai parlé. Donc, ça termine mes  
11 représentations. Et je vous remercie énormément,  
12 Madame la Présidente, Madame, Monsieur les  
13 régisseurs.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, je vous remercie beaucoup, Maître Neuman. La  
16 Formation n'aura pas de question.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 O.K. Merci bien.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci. Maître Thibodeau.

21 Me PHILIP THIBODEAU :

22 Bonjour, est-ce que vous m'entendez?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui.

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Très bonne nouvelle. Est-ce que je peux vous  
3 demander, peut-être, une pause d'une quinzaine de  
4 minutes? J'aimerais ça parler avec mes gens, juste  
5 pour être certain que tout soit couvert. Il y en a  
6 qui ne sont pas présents dans la salle. Donc, le  
7 temps de coordonner ça et de vous revenir, si ça  
8 vous convient?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Absolument. Alors, il est dix heures trente (30)  
11 (10 h 30), on va revenir à dix heures quarante-cinq  
12 (10 h 45). Ça vous va, dix heures quarante-cinq  
13 (10 h45)?

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 C'est parfait.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait. Alors, à tantôt.

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 Merci.

20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

21

22

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Rebonjour. Maître Thibodeau.



1 RÉPLIQUE PAR Me PHILIP THIBODEAU :

2 Rebonjour. Je ne prends pas de chance, est-ce que  
3 vous m'entendez? C'est merveilleux. En fait, oui,  
4 ça va être assez rapide.

5 Je voulais juste revenir sur la... on  
6 parlait tout à l'heure, là, les questions des  
7 prévisions d'injection deux mille vingt-trois, deux  
8 mille vingt-quatre (2023-2024), le fait que quatre-  
9 vingt-quinze (95) à quatre-vingt-huit (88), et  
10 caetera, là...

11 Pour votre information, dans la preuve sur  
12 Archaea, la B-0790, dans le bas de la page 12, à la  
13 section 3, on indique justement, là, la... on parle  
14 de la révision qu'on a faite au printemps deux  
15 mille vingt-deux (2022) de nos... des prévisions en  
16 injection. Puis dans le bas complètement, là, on  
17 dit :

18 Le résultat de la mise à jour de cette  
19 analyse [est] le suivant : le volume  
20 qu'Énergir pouvait s'attendre à  
21 recevoir lors de l'année réglementaire  
22 deux mille vingt-trois, deux mille  
23 vingt-quatre (2023-2024) était passé  
24 de quatre-vingt-quinze point huit  
25 millions de mètres cubes (95.8 Mm3), à

1 l'automne deux mille vingt et un  
2 (2021), à quatre-vingt-huit point  
3 quatre millions de mètres cubes  
4 (88.4 Mm3) au printemps deux mille  
5 vingt-deux (2022).

6 Puis d'ailleurs, si vous regardez... à temps perdu,  
7 là, si vous voulez aller voir dans la pièce de...  
8 Gaz Métro-10, Document 1, le gros tableau avec les  
9 différents contrats et les années d'injection, si  
10 vous allez voir l'année deux mille vingt-trois,  
11 deux mille vingt-quatre (2023-2024), on a un total  
12 d'injections prévues de cent quarante-trois  
13 millions de mètres cubes (143 Mm3). Et ça, ça  
14 inclut le contrat d'Archaea de cinquante-six point  
15 sept (56.7). Donc, si vous déduisez le cent  
16 quarante-trois (143)... le cinquante-six millions  
17 (56 M) au cent quarante-trois (143), ça va donner à  
18 peu près, là, grosso modo, justement, le quatre-  
19 vingt-sept (87), quatre-vingt-huit millions de  
20 mètres cubes (88 Mm3) d'injections prévues en deux  
21 mille vingt-trois, deux mille vingt-quatre (2023-  
22 2024).

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie. Juste un instant, je vais...

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... révérifier.

5 Me PHILIP THIBODEAU :

6 Pas de souci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Le gros fichier Excel auquel vous faites référence,  
9 pourriez-vous me donner la pièce?

10 Me PHILIP THIBODEAU :

11 Bien, c'est la Gaz Métro-10, Document 1. Je ne sais  
12 pas... je n'ai pas la cote B.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 C'est parce qu'on a eu plusieurs versions de ce  
15 fichier Excel là.

16 Me PHILIP THIBODEAU :

17 Exact. Je pourrais regarder sur le site de la  
18 Régie. Je n'ai pas la cote B, mais c'est la 10,  
19 document 1, la plus à jour. On me dit 813. Je fais  
20 confiance à mes gens, donc s'ils se trompent, c'est  
21 leur faute.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Écoutez, Maître Thibodeau, on essaie de se  
24 retrouver, là, et... Puis là, les pièces sont  
25 confidentielles, fait que je... je ne... je ne

1       souhaite pas la faire afficher, évidemment. Alors,  
2       pourriez-vous prendre un engagement? De redéposer  
3       la pièce, la B-0813, là, avec toutes les mises à  
4       jour possibles?

5       Me PHILIP THIBODEAU :

6       Je... Oui. En fait, je vais regarder... je  
7       comprends qu'elle est à jour, la version qui a été  
8       déposée, c'est-à-dire les chiffres que je  
9       mentionnais, là, sont dedans. Mais, est-ce que je  
10      comprends que vous vouliez, au cas où qu'il y a des  
11      nouvelles mises à jour depuis la dernière qu'on a  
12      déposée, c'est ça?

13      LA PRÉSIDENTE :

14      Juste... juste un instant. Alors, Maître Thibodeau,  
15      auriez-vous la gentillesse de prendre un engagement  
16      et d'indiquer avec précision sur une feuille le  
17      calcul que vous venez de faire avec les  
18      références : tel chiffre, telle ligne, moins tel  
19      chiffre, telle ligne, de telle pièce, et ça donne  
20      le chiffre quatre-vingt-huit (88)?

21      Me PHILIP THIBODEAU :

22      Il n'y a aucun problème. Donc, je vais...

23      LA PRÉSIDENTE :

24      Merci.

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 ... déposer ça en engagement.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Ça va être un engagement, évidemment... ça va être  
5 déposé confidentiellement. J'imagine?

6 Me PHILIP THIBODEAU :

7 Oui, à moins que je réfère simplement... si la  
8 pièce est déjà déposée, puis je réfère à la pièce,  
9 en disant : telle ligne...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K.

12 Me PHILIP THIBODEAU :

13 ... tel chiffre, là. Parce que c'est des volumes,  
14 puis les volumes ne sont pas confidentiels, là.  
15 Donc, soyez assurée que si c'est confidentiel, je  
16 vais me censurer.

17 LE STÉNOGRAPHE :

18 Pour les fins des notes...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Ne vous censurez pas, mais marquez-le  
21 confidentiel.

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 C'est parfait.

24 LE STÉNOGRAPHE :

25 Pour les fins des notes, l'engagement, vous le

1 résumeriez comment?

2 Me PHILIP THIBODEAU :

3 Voulez-vous que je me lance, Madame la Présidente,  
4 que je propose quelque chose?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bien, ce serait un engagement d'Énergir,  
7 d'expliquer la diminution d'injection de quatre-  
8 vingt-quinze millions de mètres cubes (95 Mm3) à  
9 quatre-vingt-huit millions de mètres cubes  
10 (88 Mm3), à partir du tableau de la pièce B-0790,  
11 page 12.

12 Me PHILIP THIBODEAU :

13 C'est bien noté.

14

15 E-1 (Énergir) Expliquer la diminution  
16 d'injection de 95 Mm3 à 88 Mm3, à  
17 partir du tableau de la pièce B-  
18 0790, page 12 (demandé par la  
19 Régie)

20

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Donc, ça vous va?

23 Me PHILIP THIBODEAU :

24 C'est bien noté. Donc, écoutez, ça ferait... je  
25 pense que, sinon, de mon côté, ça ferait le tour.

1 Il n'y a pas d'éléments particuliers, là, sur  
2 lesquels je souhaitais revenir, sur les... mes  
3 confrères et mes consoeurs, là.

4 Outre confirmer également mes félicitations  
5 à madame Veilleux, là. Je confirme que la livraison  
6 de sa plaidoirie était de loin meilleure que ma  
7 première plaidoirie il y a une dizaine d'années,  
8 là. Je suis d'ailleurs content que, nous, à  
9 l'époque, nos plaidoiries ne se retrouvaient pas  
10 sur YouTube pour la postérité, donc c'est une bonne  
11 nouvelle.

12 Donc, là-dessus, ça compléterait de notre  
13 côté, Madame la Présidente.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 J'ai une question pour vous.

16 Me PHILIP THIBODEAU :

17 Ah! Oui?

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Et ça... ça a rapport au dossier, mais ça n'a pas  
20 rapport au contrat avec Archaea. Énergir avait  
21 annoncé le dépôt de l'Étape E... de sa preuve pour  
22 l'Étape E en novembre. Nous sommes le quatre (4)  
23 novembre. Est-ce qu'on peut s'attendre à l'avoir  
24 bientôt ou vous souhaitez y réfléchir jusqu'au  
25 vingt-trois (23) novembre, et le vingt-trois (23)

1 novembre nous informer de la date de dépôt si  
2 celle-ci devait être repoussée?

3 Me PHILIP THIBODEAU :

4 L'information la plus fraîche que j'ai là-dessus  
5 est de ce matin et on me confirme que ce serait  
6 déposé à la fin novembre. Donc, techniquement, on  
7 est encore dans novembre. Ce qui est visé, ce qu'on  
8 me dit, là, c'est que pour l'instant, c'est fin  
9 novembre.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Parfait. Alors, je vous reposerai peut-être la  
12 question le vingt-trois (23) novembre, pour savoir  
13 si vous avez une date plus précise.

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 C'est parfait.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci. Alors, ça va compléter l'audience de ce  
18 matin. Alors, je vous remercie beaucoup, tout le  
19 monde, pour votre collaboration. Et puis, on va  
20 essayer, comme d'habitude, de rendre une décision  
21 rapidement. Alors, passez une belle journée.

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 Merci, bonne journée.

24 FIN DE L'AUDIENCE

25

---



1 SERMENT D'OFFICE :

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,  
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages  
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au  
6 moyen du sténomasque d'une retransmission en  
7 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

8

9 ET J'AI SIGNE:

10

11

12

---

Sténographe officiel. 200569-7